Arbres qui gène mon voisin

| | | |
|------------|------|--|
| Par Jack62 | | |

Bonjour,

Mon voisin me demande d'abattre deux arbres sous prétexte que des feuilles (à l'automne) et des branches tombe dans son terrain, mes deux arbres sont à deux mètres de la mitoyenneté et sont présent depuis très longtemps.

il a fait intervenir sa protection juridique qui me harcèle par téléphone et courrier

suis je obligé de faire abattre ces deux arbres pour un problème de feuille qui tombe chez ce Monsieur ?

nous sommes à la campagne et si tout les arbres qui perdent leurs feuilles doivent être abattus la campagne va être bien triste.

Petite précision ce monsieur est un agriculteur et apparemment ne supporte pas la verdure en vous remerciant d'avance pour votre aide,

Cordialement

Par janus2

Bonjour,

Si vos arbres sont plantés à la distance requise de la limite et que leurs branches ne dépassent pas, votre voisin n'a, pour le moment, aucun moyen de vous obliger à les couper. Pour cela, il faudrait qu'il fasse reconnaître par la justice un trouble anormal de voisinage. Or, quelques feuilles mortes qui tombent sur son terrain, surtout en zone rurale, n'ont aucune chance d'être qualifiées de trouble anormale de voisinage.

En revanche, si vraiment vous êtes harcelé comme vous le dites, c'est vous qui pourriez porter plainte...

Par Jack62

Merci beaucoup janus2 pour votre réponse, aucunes branches ne dépassent de son coté. pour information j'ai encore reçu un courrier le 22/02/2021 de son assurance pour une rencontre en présence de mon voisin afin de rechercher une solution amiable à ce << litige>> ?? Bien cordialement